



DROITS DE PLACE

DROITS DE PLACE	Tarifs
Commerçants marché :	
Com. abonnés marché / mètre linéaire (sans électricité)	1,10 €
Com. abonnés marché Forfait annuel électricité	53,50 €
Com. occasionnels marché / mètre linéaire (sans électricité)	1,80 €
Com. occasionnels marché / Forfait jour électricité	1,60 €
Camions de déballage / forfaitaire à la journée	68,20 €
Commerçants hors marché :	
habituels / forfait annuel étal < 2 mètres	247,50 €
occasionnels : le mètre linéaire	1,80 €
occasionnels: forfait estival pour étal < 2 mètres	77,30 €
AMAP Moëlanaise / mètre linéaire	Gratuité
Cirques (< 100 places) / forfait jour compris eau/électricité	67 €
Cirques (100 à 200 places) /forfait jour compris eau/électricité	97 €
Cirques (> 200 places) / forfait jour compris eau/électricité	131,80 €
Spectacles divers (funambules, cascadeurs etc.) / forfait journalier compris eau/électricité	52,50 €
Installations foraines, manèges (la journée) forfait compris eau/électricité	Gratuité
Installations foraines, manèges (la semaine) forfait compris eau/électricité	52,50 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : 1 à 9,99 m ²	163,60 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 10 à 19,99 m ²	218,20 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 20 à 29,99 m ²	328,30 €
Terrasses cafés/restaurants forfait annuel : + de 30 à 40 m ²	436,80 €
Food Truck - Forfait journalier	15,50 €
Food Truck - Forfait 1 service	10,30 €
Food Truck - AOT €/m ² /jour (Bar Tapas)	0,28 €
Food Truck - AOT €/m ² /jour (Bar Restauration)	0,55 €

Pour toute demande complémentaire d'abonné ou de non abonné, en besoin électrique le tarif sera de 3,50 € TTC par prise de 16A pour une durée de 6 heures par jour de marché.

Les tarifs des A.O.T (Autorisation d'Occupation Temporaire) spécifiques seront définis par convention au vu de l'emplacement, de la surface, de la durée et de l'activité.



DROITS DE VOIRIE

Libellé	Tarifs
occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe. - Forfait journalier	1,60 €/m/jour
occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe. - Forfait hebdomadaire (quand sup. à 8 jours)	51,50 €/semaine
occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux. - Forfait journalier	1,55 €/jour
occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux. - Forfait journalier (quand sup à 8 jours)	51,50 €/semaine